

SECTION REGIONALE NORD-PAS-DE-CALAIS
Immeuble « Le République »
77, rue Léon Gambetta - BP 665
59033 LILLE CEDEX
E-mail : syndicat.sudnpc@direccte.gouv.fr

Lille, le 20 janvier 2011

Objet : Situation du service « Ruptures conventionnelles »

Monsieur le responsable de l'unité territoriale Nord-Lille,

Nous souhaitons par la présente vous alerter une nouvelle fois – après l'avoir fait périodiquement depuis l'année 2009 – sur la situation alarmante du service « Ruptures conventionnelles », au sein duquel les agents font face à une charge de travail extrêmement importante, sans qu'ils disposent des moyens d'y faire face convenablement. Cette situation engendre deux conséquences, qui ne peuvent être admises. Elle affecte les conditions de travail et l'état de santé des agents du service, d'une part, mais également la qualité du service public, d'autre part.

Vous n'êtes ainsi pas sans savoir que le service traite en moyenne de manière habituelle entre 550 et 660 demandes d'homologation par mois depuis le début de l'année 2009, sans qu'aucune baisse significative ait été enregistrée entre le mois de mai 2009 et le mois de novembre 2010. Il traite également en moyenne entre 130 et 145 appels téléphoniques par mois (des pics de près de 200 appels sont également atteints au cours de certains mois). Au total et au bilan de l'année 2010, le service a reçu plus de 7 000 demandes d'homologation et plus de 1 500 appels téléphoniques.

L'UT Nord-Lille enregistre, en outre, 62 % du total des demandes d'homologation déposées dans la région (chiffres arrêtés pour le seul 1^{er} semestre de l'année 2010). C'est 2 fois plus que l'UT du Pas-de-Calais, qui y occupe 2 agents de la SCT, et près de 5 fois plus que l'UT du Nord-Valenciennes, qui y occupe un agent.

Pour élargir la comparaison, l'UT Nord-Lille enregistre plus de demandes que des régions entières (ainsi de l'Auvergne, du Limousin, du Poitou-Charentes, de la Franche-Comté, de l'Alsace, de la Lorraine, de la Bourgogne, de la Basse-Normandie, de la Haute-Normandie, de la Picardie, de la Champagne-Ardenne) et plus que les départements de l'Ile-de-France (à l'exception des Hauts-de-Seine et de Paris).

Or, le service ne compte que deux agents d'instruction à temps partiel (soit 1,6 ETP), ainsi que – depuis peu et de manière presque inattendue – un agent de secrétariat à temps plein, qui a contribué à améliorer à la fois les conditions de travail de ses deux collègues instructeurs et la qualité du traitement des demandes.

Si l'on rapporte l'effectif que les autres UT de la région ont affecté aux tâches induites par les demandes d'homologation (qui ne se limitent évidemment pas à de l'instruction à strictement parlé, mais qui consistent aussi en de l'accueil physique et téléphonique, en de la délivrance de renseignement, en de la gestion statistique, etc.), soit environ un agent pour 1 000 demandes, **le service de l'UT Nord-Lille devrait compter entre 4 et 5 agents en charge de l'instruction des demandes.**

Nous sommes aujourd'hui bien loin du compte.

Nous vous demandons par conséquent de renforcer significativement les moyens du service, en y affectant rapidement plusieurs agents de catégorie B et en leur allouant les bureaux appropriés. Nous restons, par ailleurs, disponibles pour tout échange sur le sujet, en présence des agents du service si vous le souhaitez.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le responsable d'unité territoriale, en notre attachement au service public.

Pour la section régionale

Guillaume Dautel et Jérôme Oriol